

Jean-François OROSCO

COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit auprès de la CRCC de Besançon
EXPERT COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Bourgogne / Franche-Comté
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CONSEILS - STRATÉGIES - INNOVATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

—

TERRITOIRE DE MUSIQUES

Association

Siège social : Techn'hom 5 – 3 rue Marcel Pangon – 90300 CRAVANCHE

SIRET N°349 730 341 00030

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association TERRITOIRE DE MUSIQUES,

| OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TERRITOIRE DE MUSIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes seront arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

| FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

| JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

| VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

| RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

I RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

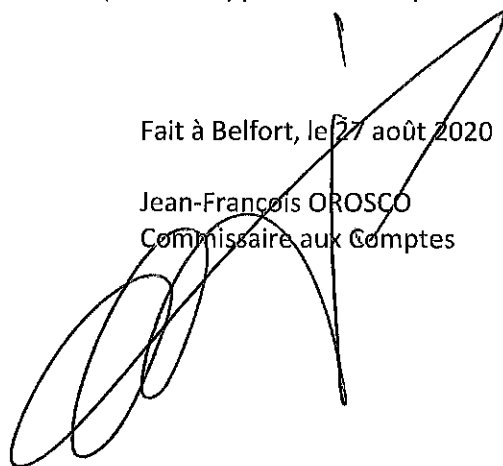
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 27 août 2020

Jean-François OROSCO
Commissaire aux Comptes



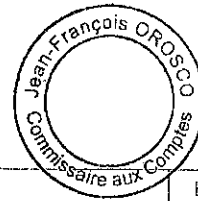
ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

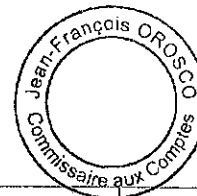
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Territoire de Musiques



Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	14 648	14 648		579
		Fonds commercial (1)				
		Autres Immobilisations incorporelles	4 294	4 294		
		Immobilisations incorporelles en cours	78 448		78 448	50 572
		Avances et acomptes				
	TOTAL	97 391	18 942	78 448	51 151	
	Immobilisations corporelles	Terrains	200 098	17 820	182 278	178 287
		Constructions	321 173	64 243	256 929	262 935
		Inst. techniques, mat. out. industriels	788 849	645 294	143 554	148 237
		Autres immobilisations corporelles	831 107	655 134	175 973	161 191
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	2 141 228	1 382 492	758 735	750 651	
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres Immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	30		30	30	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	9 085		9 085	9 085	
TOTAL	9 115		9 115	9 115		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		2 247 735	1 401 735	846 299	810 916	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	1 060		1 060	637
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	16 802	4 747	12 054	7 215
	TOTAL	17 862	4 747	13 114	7 852	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés	32 539	6 637	25 902	287 721
		Autres créances	243 905		243 905	297 688
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	276 445	6 637	269 808	585 410		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	968 589		968 589	812 178		
TOTAL	968 589		968 589	812 178		
Charges constatées d'avance		24 335		24 335	58 609	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		1 287 233	6 637	1 275 828	1 464 050	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		3 534 968	1 408 372	2 122 148	2 274 966	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			6 763	6 763	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

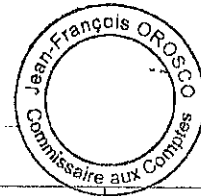
Territoire de Musiques



Passif		Au 31/12/2019	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé :)			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	280 950	280 950	
	Report à nouveau	828 700	736 182	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	75 375	92 518		
Situation nette avant répartition				
Subvention d'investissement	1 185 025	1 109 650		
Provisions réglementées				
	Total	1 185 025	1 109 650	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	148 010	156 306	
	Total	148 010	156 306	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	250 233	283 986	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
		Total	250 233	283 986
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 699	516 850	
	Dettes fiscales et sociales	157 580	173 105	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 600	14 670	
Autres dettes		20 399		
Instruments de trésorerie				
	Total	538 179	755 045	
Produits constatés d'avance				
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	789 112	1 009 012	
Écart de conversion passif				
	TOTAL DU PASSIF	2 122 148	2 271 968	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	215 901	249 526	
	à moins d'un an	573 211	759 485	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs				

Territoire de Musiques

Périodes 01/01/2018 31/12/2018 Durées 12 mois
01/01/2019 31/12/2019 12 mois



		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	1 199 569		1 199 569	1 140 281	
	Production vendue : - Biens	4 639 624		4 639 624	4 757 061	
	- Services	3 331 900		3 331 900	3 022 243	
	Chiffre d'affaires net	9 171 094		9 171 094	8 919 586	
	Production stockée					
	production immobilisée			41 483	54 190	
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			675 000	780 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			91 654	79 748	
	Autres produits			169 903	110 487	
	Total			10 149 136	9 944 013	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			398 853	359 933	
	Variation de stocks			-8 100	11 384	
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			3 466		
	Variation de stocks			-423	-349	
	Autres achats et charges externes (3)			7 303 174	7 097 877	
	Impôts, taxes et versements assimilés			634 453	662 117	
	Salaires et traitements			1 170 399	1 079 731	
	Charges sociales			468 441	431 485	
	Dotations sur immobilisations amortissements			132 156	133 964	
	d'exploitation sur actif circulant provisions			3 260	637	
Autres charges			26 188	10 325		
			21 452	18 597		
	Total			10 153 323	9 805 704	
	Résultat d'exploitation	A		-4 187	138 308	
Charges courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			0		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			6 189	5 132	
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change			165		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			6 353	5 132	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)			3 697	3 896	
	Différences négatives de change			9 670	2 771	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			13 368	6 668	
	Résultat financier	D		-7 013	-1 535	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (E = A + B - C + D)				E	1 200	136 773

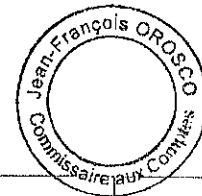
Territoire de Musiques

Périodes 01/01/2018
01/01/2019

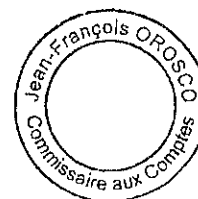
31/12/2018
31/12/2019

Durées

12 mois
12 mois



		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	178	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	160 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	160 178	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	49 361	23 277
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	50 361	23 277
Résultat exceptionnel		F	109 816
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	23 241
BÉNÉFICE OU PÉRIE (NET C.F.H)		7 375	92 518
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	114 000	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	117 466	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Cession d'immobilisations

Le hangar de Valdoie a été cédé en cours d'exercice pour une valeur de 100 000 euros. Le profit résultant de cette cession figure en résultat exceptionnel à hauteur de 67 000 euros, après prise en compte de la valeur nette comptable de l'ensemble immobilier à la date de cession (33 000 euros).

Litige en cours

La sécurité du festival figure parmi les priorités de l'association. Les moyens humains et donc financiers mis en œuvre progressent régulièrement depuis 2017. A ce titre, un litige existe entre l'association et la préfecture sur le montant refacturé au titre du personnel de gendarmerie mis à disposition et le bénéfice du dispositif du « bouclier tarifaire ». Un recours a été introduit auprès du tribunal administratif. Dans l'attente du jugement de 1^{ère} instance, non encore fixé au jour d'établissement des comptes, les coûts sont enregistrés dans les comptes annuels pour le montant initialement appelé par la préfecture. A ce titre, une dette de 139 000 euros figure dans le poste « dettes fournisseurs » au 31 décembre 2019.

Subventions

Une subvention d'investissement a été obtenue au cours de l'exercice pour 60 000 euros. L'association a choisi de rapporter en totalité cette subvention au résultat de l'exercice 2019. La subvention a été portée sur la ligne « produits exceptionnels sur opération en capital ».

Partenariat

Un partenariat relatif à l'exercice 2018 a été identifié et réceptionné sur l'exercice 2019. Ce partenariat, sans incidence sur le résultat de l'exercice, a été comptabilisé en produits en « production de services » et trouve sa contrepartie sur la ligne « autres achats et charges externes » pour 114 000 euros.

Immobilisations en cours

Dans le cadre de la diversification de ses activités, l'association a engagé des dépenses au titre d'un projet qui aboutira à horizon 2021. Le montant cumulé des dépenses, qui fera l'objet d'une refacturation, s'élève à 78 000 euros et figure au poste « immobilisations incorporelles en cours » à l'actif du bilan. L'aboutissement du projet n'est pas remis en cause par la crise sanitaire Covid-19 (voir paragraphe 1.2).



1.2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La crise sanitaire COVID 2019 intervenue à compter du mois de mars 2020, ainsi que la décision gouvernementale d'interdiction des rassemblements publics a contraint l'association à l'annulation de l'édition 2020 du festival des Eurockéennes.

L'association a adapté son mode de fonctionnement et a instruit une demande d'activité partielle qui lui a été accordée.

Au jour d'établissement des comptes annuels, l'impact financier ne peut être estimé, mais la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause. L'association a obtenu la confirmation du maintien de certaines subventions et mécénats pour l'exercice 2020.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	6 074

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	54 426	-	29 174
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	61 284	-	16 145
Matériel de transport	-	-	-	12 124
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	10 008	-	-
Terrains	-	46 639	-	33 371
Construction sur sol propre	-	1 515	-	106 498
Construction IAA	-	15 151	-	33 965

2.1.3. Stocks

2.1.3.1. Stocks de produits achetés



Les stocks suivants :

- Fournitures de bureau,
- Marchandises Eurockéennes,

sont évalués selon la méthode FIFO.

Depuis la mise en œuvre en 2005 du règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004, relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, le stock concernant les matériels et fournitures du Festival des Eurockéennes a été reclassé en immobilisations, dans le poste « Matériel et outillage ».

2.1.3.2. Etat des stocks

Méthode de dépréciation utilisée :

Au 31 décembre 2019, il reste en stocks de marchandises les collections 2016, 2017, 2018 et 2019. La dotation pour dépréciation des stocks marchandises au 31 décembre 2019 porte sur les stocks de 2016, 2017, 2018 et 2019.

Méthode utilisée pour évaluer les dépréciations :

L'Association a évalué les prix ventes soldés pour 2019, selon les collections. Elle a relevé les prix de ventes au tarif normal en 2020. La différence entre ces deux prix de ventes a fourni une décote calculée en %. Ces pourcentages de décote ont été appliqués aux valeurs en stock pour obtenir les dépréciations.

La collection 2016 subit une perte de 100 %.

La collection 2017 subit une perte de 60 %.

La collection 2018 subit une perte de 56 %.

La collection 2019 subit une perte de 27%.

La dépréciation est variable selon les exercices car elle dépend des articles restant en stock. Certains articles ne sont pas dépréciés et resteront au prix de vente en 2019 identique à celui de 2020. Selon l'Association, ces articles ne perdent pas de valeur.



2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	1 303
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	4 074
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
	77

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	9 085	-	9 085	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	6 764	-	6 764	
	Autres créances clients	25 776	25 776	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	637	637	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	15 289	15 289	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	166 305	166 305	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	57 600	57 600	-
	Groupes et associés	-	-	-	
Débiteur divers	4 073	4 073	-		
Charges constatées d'avance		24 336	24 336	-	
		101710	99166	15820	



2.2. Passif

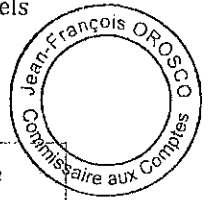
2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres



Libellés	N-1	+	-	N
Capital	-	-	-	-
Primes, réserves et écarts	280 950	-	-	280 950
Report à nouveau	736 182	92 518	-	828 700
Résultat	92 518	75 375	92 518	75 375
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	1 109 650	167 893	92 518	1 185 061

2.2.2. Provisions pour risques et charges



Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	156 306	26 188	34 484	148 010
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretien	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	156 306	26 188	34 484	148 010

La provision pour pensions et obligations est détaillée en paragraphe 5.1

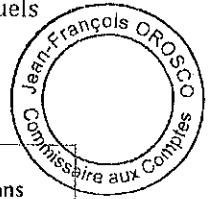
2.2.3. Provisions pour dépréciation

Nature des dépréciations	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Sur stocks et encours	1 487	4 360	-	4 747
Sur comptes clients	6 637	-	-	6 637
TOTAL	8 124	4 360	-	12 484

La méthode de dépréciation des stocks de marchandises détaillée en 2.1.3.2 a conduit l'association à pratiquer une dépréciation complémentaire de 4 360 euros en 2019.

Les créances clients sont éventuellement dépréciées à la clôture du bilan pour tenir compte des difficultés de leur recouvrement. Aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2019.

2.2.4. Dettes financières et autres dettes



	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	250 233	34 332	178 913	36 989
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	377 700	377 700	-	-
Personnel et comptes rattachés	36 549	36 549	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	72 051	72 051	-	-
Impôts sur les bénéfiques	-	-	-	-
TVA	43 900	43 900	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	5 080	5 080	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	3 600	3 600	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
	(017)	378 032	178 913	36 989



2.2.5. Charges à payer



Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	34 989
Charges sociales provisionnées	15 469
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	707
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	115 957
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	1 560
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	2 297
Divers	-
	171 673



3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Détail du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	1 199 570	-	1 199 570
Production vendues :			
- Biens	4 639 624	-	4 639 624
- Services	3 331 900	-	3 331 900
Chiffre d'affaires net	9 171 094	-	9 171 094

3.2. Ventilation des produits d'exploitation

Exercice	2019	2018
Ventes de marchandises	1 199 569	1 140 281
Production vendue de biens	4 639 624	4 757 061
Production vendue de services	3 331 900	3 022 243
Total chiffre d'affaires	9 171 093	8 919 585
Subventions d'exploitation	675 000	780 000

3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé :

De produits exceptionnels sur opération de gestion à hauteur de	179 EUR
Du produit de cession sur le bâtiment de Valdoie pour	100 000 EUR
De la subvention d'investissement ville de Belfort pour	60 000 EUR
Total des produits exceptionnels :	160 179 EUR
De charges exceptionnelles diverses (casse) pour	1 000 EUR
De la valeur nette comptable des immobilisations cédées pour	49 362 EUR
Total des charges exceptionnelles :	50 362 EUR



4. Impôt sur les bénéfices

4.1. Impôt sur les bénéfices de l'exercice

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	-11 200	109 816
Impôts : Au taux de 28%	-	- 23 241
Sur PVL	-	-
Résultat après impôts	-11 200	86 575

Le chiffre d'affaires dépassant 7 600 000 euros, le taux réduit de 15% est inapplicable.

4.2. Impôts différés

Correspond à des charges non déductibles pour l'impôt sur les sociétés l'année de comptabilisation :

Base

Provision charge à payer aide au logement 5 068 €

Taux d'impôts sur les sociétés 28 %

Impôts sur les sociétés différés 1 419 €

4.3. CICE

Le dispositif du CICE a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019, transformé en une réduction de cotisations sociales.

En 2019, l'association a perçu le CICE de l'exercice 2018 pour un montant de 42 KEUR. Ce montant a permis notamment de participer au financement en matière d'investissement à hauteur de 42 KEUR.

5. Autres informations

5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite conformément à la convention collective de l'association CNEA. En fin d'exercice 2019, le montant des droits acquis par les salariés sous contrat à durée indéterminée s'élève à 148 010 €.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- âge de départ à la retraite : 62 ans (inchangé),
- taux d'actualisation : 1,20% en 2019 contre 1,60 % en 2018,
- taux d'augmentation annuel des salaires : 2 % (inchangé),
- âge pour mise en retraite : 70 ans (inchangé).

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover :

- des statistiques propres estimées au taux de départ de 2 %

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles correspond à la table de mortalité utilisée de 2008 à 2010.

Rappel 2014 :

En application de la recommandation ANC n° 2013-02, la méthode du corridor a été mise en œuvre et ce en raison de la forte baisse du taux d'actualisation et donc de son impact sur l'augmentation importante des droits théoriques actualisés acquis.

En 2014, un excédent d'engagement de 5 800 € avait été constaté. Cet excédent devait être amorti sur 10 ans.



Suivi du différé d'engagement provision départ en retraite suite à l'application de la méthode du corridor :

Engagements retraite	Début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Total
Indemnités de départ en retraite	156 306	26 188	34 066-	418-	148 010-
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			-	-	-

	Au 31/10/2014	2014 Quote-part de reprise	Au 31/12/2014	2015 Quote-part de reprise	2015 Reprise total Sortie	Au 31/12/2015
Montant excédent	6 602	(661)	5 941	(661)		5 280
Montant négatif	(802)	81	(721)	81	330	(310)
Montant annuel part excédentaire	5 800	(580)	5 220	(580)	330	4 970

	Au 31/10/2015	2016 Quote-part de reprise	Au 31/12/2016	2017 Quote-part de reprise	Au 31/12/2017
Montant excédent	5 280	(661)	4 619	(657)	3 962
Montant négatif	(310)	37	(273)	37	(236)
Montant annuel part excédentaire	4 970	(624)	4 346	(620)	3 726

	2018 Quote-part de reprise	Au 31/12/2018	2019 Quote part de reprise	Au 31/12/2019
Montant excédent	(657)	3 305	(657)	(2648)
Montant négatif	37	(199)	37	162
Montant annuel part excédentaire	(620)	3 106	(620)	2 486

L'engagement global s'établit à 148 010 €. L'excédent d'engagement est de 2 486 € et il est amorti sur 4 ans, soit pour 620 € par année restante et se terminera au 31 décembre 2023.

6. Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants



6.1. Informations relatives aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus salariés s'est élevé à 222 536 € en 2019.

6.2. Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)

Une convention pluriannuelle avec le Conseil Général, pour 2018 à 2020, datée et signée le 26 avril 2018, prévoit la mise à disposition gratuite du site départemental du Malsaucy et de l'aérodrome de Belfort-Chaux. Elle définit les conditions nécessaires à l'organisation de la manifestation « Les Eurockéennes de Belfort ».

La mise à disposition pour les Eurockéennes 2019 correspond à une superficie de l'ordre de 11 ha pour la zone occupée par le Festival site du Malsaucy et 35 ha occupés par la zone réservée au camping et parking site de Chaux.

Le Département du Territoire de Belfort ne demande aucune redevance pour l'occupation provisoire du site du Malsaucy et de l'aérodrome de Chaux.

Cette convention triennale est valable pour les années 2018 à 2020.



7. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif de l'association est composé de salariés permanents (contrats à durée indéterminée) et contrats CDD et intermittents du spectacle liés à la tenue du festival.

Au titre de l'exercice 2019, l'effectif ETP se décompose comme suit :

Contrats à durée indéterminée	10,06
Contrats à durée déterminée et intermittents	23,36
Total	33,42

8. Engagements hors bilan

	2019	2018
Engagements donnés		
Cautions données	9 085	9 085
Engagements emprunt + intérêts	262 157	299 056
Engagement indemnités fin de carrière *	148 010	156 306



* Les hypothèses retenues pour cet engagement d'indemnités de fin de carrière sont décrites au chapitre Passif – provision pour engagements de retraite – avantages assimilés.

En garantie d'un emprunt de 249 526 € en principal et 12 631 € d'intérêts destiné au financement d'un hangar et terrain, l'association a donné comme garantie un nantissement de produits d'épargne en souscrivant un dépôt à terme bloqué pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 28 septembre 2021.